



## comment prouver que je travail sans bulletin de salaire ni contra

Par **choukette**, le **04/12/2010 à 17:36**

bonjour,

Mon mari a accepté au mois de juillet un nouveau job, directeur opérationnel d'une société de plasturgie en tunisie. Il a donc démissionné de son CDI, et a comencé ses nouvelles fonctions le 13 septembre 2010. Du 13 septembre 2010 au 10 octobre il a travaillé en france, puis est parti travailler en tunisie jusqu'au 6 novembre où il est rentré travailler en france jusqu'au 22 novembre, puis reparti jusqu'au 29 novembre en tunisie. Je sais c'est compliqué. Je vous expose mon soucis, il a travaillé plus de deux mois, sans contrat de travail, sans bulletin de salaire. De plus aujourd'hui n'ayant pas de contrat, il est rentré en france. j'ai l'impression que nous avons tout perdu, car il est travailleur clandestin en tunisie et en france, pas de chômage car démission de son ancien travail. De plus aujourd'hui son « employeur » refuse de lui verser le mois de novembre alors qu'il a travaillé et que c'est un dû ! comment prouver qu'il a bossé en france, afin de l'attaquer au prud'homme et avertir l'urssaf pour travail dissimulé....

Nous ne voulons pas forcément entrer en guerre avec car j'attends un bébé et avons de nombreuses autres préoccupations, nous voulons juste avoir des atouts pour faire le poids face à lui.

Merci de me répondre

Par **P.M.**, le **04/12/2010 à 17:53**

Bonjour,

Il faudrait que le salarié recueille tous les moyens de preuves par constatation d'huissier, témoignages, documents, description de lieux que seul un salarié peut connaître...